

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**



La Commission

**QUATRIEME REUNION DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL
DES MARCHES PUBLICS (ORMP)**

Bissau, du 04 au 07 mai 2010

RAPPORT FINAL

La quatrième (4^{ème}) réunion de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) s'est tenue à Bissau du 04 au 07 mai 2010.

La rencontre a réuni les représentants de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et les membres de l'ORMP au titre des Etats membres.

La liste des participants est jointe en annexe.

I - CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Madame Helena Nosoline EMBALO, Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration régionale en présence de madame Gabriela Fernandes et de Monsieur José Carlos Varela Casimiro, respectivement Secrétaire d'Etat chargé du Budget et Secrétaire d'Etat chargé du Trésor, de Monsieur El Hadji Abdou SAKHO, Commissaire chargé du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure de la Commission de l'UEMOA, Yamadou KEITA, Représentant résident de la Commission de l'UEMOA en Guinée Bissau et de Monsieur Antonio SANI, Directeur Général des Concours Publics de la République de Guinée Bissau.

Trois allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture.

Dans son intervention, le Directeur Général des Concours Publics a souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé les efforts fournis par son pays ayant abouti à l'adoption le 28 avril 2010 du Code national des marchés publics.

Le Commissaire chargé du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure de la Commission de l'UEMOA quand à lui, a rappelé les grandes étapes qui ont marqué l'évolution des réformes du secteur des marchés publics depuis la conférence d'Abidjan de 1998. Il a également mis l'accent sur les efforts consentis par les Etats pour le renforcement de la gouvernance économique.

Dans son discours d'ouverture, Madame le Ministre a remercié la Commission de l'UEMOA pour avoir choisi la Guinée Bissau pour abriter la 4^{ème} réunion de l'ORMP. Elle a ensuite évoqué les innovations telles que le développement et la promotion du cadre réglementaire communautaire, le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de passation des

marchés et enfin le développement du système d'information régional qui répondent bien aux préoccupations actuelles des Etats de l'Union.

II - MISE EN PLACE DU BUREAU

A la suite de la cérémonie d'ouverture, le bureau de séance a été mis en place et se compose comme suit :

1. Président : Monsieur Antonio SANI, Directeur Général des Concours Publics de la République de Guinée Bissau ;
2. Premier rapporteur : Monsieur Mamadou Cheick THIAM (Mali) ;
3. Deuxième rapporteur : Monsieur Mamour FALL (Sénégal).

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour ci-après a été adopté.

1. Etat de la mise en œuvre des recommandations de la troisième réunion de l'ORMP ;
2. Etat de mise en œuvre du Projet d'appui aux Réformes des Marchés Publics dans l'espace UEMOA (PRMP-UEMOA) ;
3. Etat de mise en œuvre des Directives 04 et 05 dans les législations nationales des huit (8) Etats membres de l'UEMOA ;
4. Adoption des DSRA et des modèles de rapports d'évaluation des offres relatifs aux travaux, aux fournitures et aux prestations intellectuelles ;
5. Examen du rapport d'appréciation de la transposition des directives communautaires dans les Etats membres de l'UEMOA ;

6. Examen et adoption des dossiers standards régionaux d'acquisition (DSRA) relatifs aux services courants et ceux relatifs aux délégations de service public ;
7. Examen et adoption des modules de formation relatifs aux DSRA travaux, fournitures, prestations intellectuelles, services courants et délégations de service public, proposés par le Consultant ;
8. Divers

IV - DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés conformément à l'ordre du jour.

IV.1 Etat de la mise en œuvre des recommandations de la troisième réunion de l'ORMP

Dans une présentation, la Commission de l'UEMOA a rappelé les différentes conclusions de la troisième réunion et a indiqué pour chacune d'elles, le niveau d'exécution. Les points rappelés se résument comme suit :

Recommandations	Etat de la mise en œuvre
1. La Cellule de gestion des marchés publics de l'UEMOA est chargée de prendre en compte les observations formulées par les ateliers sur les projets de DSRA, préalablement à un réexamen par les Etats membres avant fin octobre 2009 ;	Exécutée. En effet, de retour de Niamey les observations des trois ateliers ont été transmises au Consultant le 20 octobre 2009.
2. Les DSRA corrigés seront transmis aux Etats membres pour observations et retour avant le 31	Exécutée. les versions de DSRA prenant en compte les observations de

décembre 2009 ;	Niamey ont été transmises aux Etats le 14 novembre 2009 par courriel.
3. La Commission devra transmettre les documents consolidés au plus tard un mois avant la tenue de la quatrième réunion de l'ORMP prévue courant mars 2010.	Suite à la transmission aux Etats des nouvelles versions de DSRA prenant en compte les observations de Niamey, seuls le Togo, la Côte d'Ivoire et le Mali ont officiellement formulé à nouveau des observations. Il est opportun que l'ORMP statue sur ces observations pour une éventuelle prise en compte. Ces observations seront présentées au cours des séances à venir
4. les DSRA d'acquisition de fournitures devront être séparés des DSRA de services courants;	Exécutée. Un consultant a été recruté pour (i) l'élaboration des DSRA des marchés de services courants et des conventions de délégation de service public, (ii) l'appréciation des codes transposés des quatre autres Etats, (iii) l'élaboration de modules de formation sur l'ensemble des DSRA.
5. Des DSRA de délégations de service public devront être élaborés ;	Exécutée (Cf. recommandation n°4)
6. En application de l'article 62 alinéa 2 de la Directive 04, la Commission doit prendre des mesures déterminant les conditions et les modalités d'application de la préférence communautaire	Les conditions et les modalités d'application de la préférence communautaire sont largement décrites dans les DSRA.
7. L'UEMOA doit saisir officiellement chacun des Etats membres pour lui notifier son appréciation sur l'état de la transposition	Exécutée. Le Burkina, le Niger, le Sénégal et le Togo ont été saisis par courrier. Une relance a également été faite par courrier.
8. Pour l'évaluation de la transposition des Directives des quatre autres Etats, il est recommandé à la Commission d'impliquer les Etats concernés.	Non exécutée. L'implication des Etats suppose que le Consultant se déplace dans les Etats pour cette appréciation, ce qui augmente le coût du contrat alors qu'une contrainte budgétaire se posait.

IV.2 Etat de mise en œuvre du Projet d'appui aux Réformes des Marchés Publics dans l'espace UEMOA, (PRMP-UEMOA)

La situation d'exécution du projet d'Appui aux Réformes des Marchés Publics dans l'espace UEMOA, à ce jour, se présente ainsi qu'il suit :

Objectif 1 : Transposition dans les systèmes juridiques nationaux des huit Etats membres des deux Directives UEMOA sur les marchés publics et les délégations de service public et l'harmonisation, par voie de conséquence, des Codes nationaux des huit (8) Etats membres.

Ce résultat est atteint par les Etats en ce sens que tous disposent d'un code réformé des marchés publics. Cependant, il faut noter l'installation en cours, dans certains Etats, des institutions prévues dans le cadre de cette réforme.

Au niveau du Projet de Réformes des Marchés Publics dans l'espace UEMOA (PRMP-UEMOA), un consultant est en cours de recrutement pour accompagner les Etats dans les actions ci-après.

1. l'information et la sensibilisation à l'utilisation effective des codes réformés des Etats et les nouveaux dispositifs de gestion des marchés publics mis en place (dossiers types, manuels de procédures, etc.) ;
2. la conception et la mise en œuvre d'une campagne médiatique de lutte contre la corruption dans les marchés publics et la création d'un numéro vert anti corruption dans les Etats.

L'avis de non objection de la BAD est attendu pour entamer les négociations avec une agence de communication identifiée à cet effet.

Pour favoriser l'autonomie de fonctionnement des autorités nationales de régulation des marchés publics (ARMP), une étude relative à la définition des conditions de financement des ARMP a été lancée. L'avis de non objection de la BAD est attendu sur l'évaluation des offres techniques.

Enfin, au titre des activités de soutien à la transposition, et en vue d'expliquer davantage les nouveaux dispositifs mis en place par les Etats, l'élaboration de mémentos et d'un guide de l'acheteur public est en cours.

Objectif 2 : Elaboration des Dossiers standards régionaux d'acquisition (DSRA) pour la passation des marchés de biens, de travaux, la présélection des entreprises de travaux, l'utilisation des services de consultants, les rapports d'évaluation des offres de biens et des travaux et des dispositions relatives à la sélection des consultants

Les DSRA ont été réalisés et sont disponibles. Il s'agit :

1. DSRA Travaux
2. DSRA fournitures
3. DSRA Prestations intellectuelles
4. Modèle de rapport d'évaluation des offres pour les marchés de travaux et de fournitures
5. Modèle de rapport d'évaluation des offres pour les contrats de prestations intellectuelles
6. DSRA services courants
7. DSRA conventions de délégations de service public
8. Modules de formations sur l'ensemble des DSRA.

Objectif 3 : Définition de seuils communautaires de publicité et conception d'un module de formation des formateurs facilitateurs sur lesdits seuils :

Le contrat est en cours de négociation avec un cabinet canadien, le seul qui a déposé une offre suite à une demande de propositions.

Objectif 4 : Mise en place d'un Observatoire régional des marchés publics (ORMP) qui permet le suivi des réformes et l'évaluation de la qualité et de la performance des systèmes des Etats membres, de l'impulsion d'une politique d'intégration régionale des marchés publics :

Le texte créant l'ORMP a été constaté par une décision signée par le Président de la Commission de l'UEMOA (Décision n°001/2010/COM/UEMOA du 02 février 2010). Il reste la signature, par le Président en exercice de l'ORMP, du règlement intérieur.

Objectif 5 : Mise en place d'un mécanisme de recours des soumissionnaires au niveau régional comme voie de recours supranationale, et avec l'organe en charge de cette voie de recours fonctionnel.

Une Demande de propositions a été lancée pour le recrutement d'un consultant en charge de cette mission. Le rapport d'évaluation technique a été soumis à la Banque pour avis de non objection.

Objectif 6 : Mise en place d'un site WEB régional des marchés publics pour la publicité et les résultats des appels d'offres régionaux et internationaux, et la mise à disposition de la documentation communautaire pertinente sur ce site

Le Consultant retenu pour la réalisation de l'étude préalable de mise en place de ce site a démarré sa mission depuis le 22 mars 2010 pour une durée de cinq mois quinze jours.

Objectif 7 : Création au sein de l'UEMOA d'un service des marchés publics pour assurer et faciliter, au niveau régional et national, la bonne application des Directives régionales sur les marchés publics

La Cellule de Gestion des Marchés Publics, qui gère le PRMP-UEMOA, est actuellement au complet.

Objectif 8 : Renforcement des capacités institutionnelles et humaines du service des marchés publics de la Commission de l'UEMOA, des administrations nationales chargées de la passation et régulation des marchés publics, et du secteur privé à travers des formations qualifiantes ciblées et un appui logistique

Les réalités dans tous les États membres de l'UEMOA, sur la formation diplômante et le cadre professionnel des agents spécialisés dans la chaîne de passation des marchés publics ont été constatées dans un projet de stratégie communautaire de renforcement des capacités dans le domaine des marchés publics et délégations de service public. Un consultant en cours de recrutement (avis de non objection attendu sur le projet de contrat), devrait confirmer cette stratégie et proposer un système de formation diplômante et un cadre professionnel d'agents spécialisés en marchés publics.

Par rapport au renforcement des capacités, une série de formations de formateurs et de formations de perfectionnement est programmée. L'objectif est de former 6 000 personnes en 2010 et 6 000 autres en 2011. A ce jour, des conventions de prestations de formations déléguées ont été signées avec 7 pays membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal), tandis qu'une convention est en cours de négociation avec le Togo.

Dans le même cadre, des virements ont été effectués au titre du paiement des avances de 4 conventions (Bénin, Burkina Faso, Niger, Sénégal) à hauteur d'un montant total de 89 040 000 FCFA, soit 22 260 000 par avance et par pays.

Les transferts au titre de trois conventions (Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali) sont en attente de la reconstitution de l'avance initiale faite dans le cadre de l'Accord de Don ACBF-UEMOA.

IV.2.1 Etat d'exécution financière du projet de réformes des marchés publics (PRMP)

Les tableaux annexés au présent rapport donnent la situation financière du projet sur une base paiement.

IV.2.2 Etat des acquisitions des biens

Par rapport aux équipements des États, il convient de rappeler qu'en juillet 2008, il avait été demandé une expression des besoins. A l'époque un Dossier d'Appel d'Offres National (DAON) avait été élaboré sur lequel la Banque a estimé que les lignes budgétaires destinées aux Etats dans le cadre de la mise en place des systèmes nationaux d'information ne doivent pas être utilisées. Il a été donc procédé à une revue du budget en tenant compte de ces lignes, et demandé de mettre les crédits à la disposition de chaque Etat pour ses besoins en équipements et fonctionnement (conventions de délégation de crédits). Cette procédure n'a pas reçu l'aval de la Banque, ce qui a motivé la formulation d'une requête pour un changement de mode d'acquisition de ces équipements, notamment l' Appel d'Offres National (AON) en lieu et place des demandes de consultation prévues dans l'accord de don.

IV.3 Situation de la transposition des directives communautaires :

Les représentants des Etats ont procédé à une présentation succincte de l'état de la transposition des directives communautaires dans leurs pays respectifs, comme suit :

BENIN

Les projets de décret portant application du Code des Marchés publics sont validés mais non adoptés. Les documents standards sont en cours d'élaboration de même que la définition des règles d'éthique et des mécanismes de mise en œuvre des recours par un consultant.

Relativement au système d'information, un schéma directeur a été établi.

Enfin, un schéma stratégique de formation dont la validation est attendue en fin mai 2010 a été initié.

BURKINA FASO

Le décret portant organisation et fonctionnement de l'ARMP a été repris le 24/12/2009 pour prendre en compte les observations formulées par la Commission de l'UEMOA sur la transposition des directives notamment sur la composition du Comité de Règlement des Différends, sur les délais de saisine et traitement des plaintes et sur le caractère exécutoire des décisions.

L'audit des marchés publics pour les gestions 2008 et 2009 est en cours.

Sur le volet renforcement des capacités, 3 000 personnes ont été formées en 2009 et une stratégie de formation déclinée sur cinq (5) ans a été validée par le Conseil de Régulation.

Par ailleurs, un projet de loi sur les principes fondamentaux de la commande publique a été élaboré et transmis au gouvernement.

Enfin, des difficultés liées à l'application des textes existants par rapport à la Maitrise d'Ouvrage Publique sont notées.

CÔTE D'IVOIRE

Le cadre réglementaire est en place et mis en œuvre depuis janvier 2010.

Néanmoins, les décrets portant nomination des membres du Conseil de Régulation ne sont pas encore pris.

Une commission administrative de conciliation est en cours d'installation pour la gestion des rapports entre agents de l'Etat et deux consultants ont été commis pour la définition des règles de déontologie d'une part et la définition d'une stratégie nationale de renforcement des capacités d'autre part.

GUINEE-BISSAU

Les décrets portant Code des marchés publics, création de l'ARMP et d' une unité centrale d'achats ont été pris.

MALI

L'Autorité de régulation des marchés publics et des délégations de service public a été installée et est fonctionnelle.

Un décret relatif à la redevance de régulation a été pris.

Au niveau du renforcement des capacités, un plan stratégique de formation est en cours d'élaboration.

La déconcentration de la Direction générale des Marchés publics est effective avec la création des directions régionales des marchés publics.

NIGER

Les mandats des Conseillers de l'ARMP sont arrivés à terme et le renouvellement est en cours.

L'adoption des textes pour les structures déconcentrées de l'ARMP et de la DGMP est effective.

Le site web de l'ARMP dont l'adresse est la suivante : www.arpmp-niger.org a été créé et un Référentiel des prix pour une meilleure estimation et appréciation des prix de la commande publique a été adopté.

Un consultant a été retenu pour la réalisation des audits des marchés passés de 2007 à 2009.

SENEGAL

Les audits sur les procédures de passation pour l'année 2008 ont été effectués et les rapports transmis à la justice. Des audits techniques sont prévus pour les marchés conclus en 2009.

En outre, une inspection technique pour traiter les dénonciations a été mise en place et il est actuellement procédé au toilettage du Code des marchés publics.

Cependant, des problèmes sont notés au niveau des contrats de délégation de service publics qui ne sont pas maîtrisés par l'ARMP.

Enfin, le Sénégal a accueilli la première réunion de l'association africaine des régulateurs des marchés publics du 22 au 23/03/2010 .

TOGO

Le cadre réglementaire a été mis en place et d'autres textes d'application sont en cours d'élaboration.

Le Directeur Général de l'ARMP et le Directeur National du Contrôle des Marchés publics ont été nommés.

IV.4 Adoption des DSRA et des modèles de rapports d'évaluation des offres relatifs aux travaux, aux fournitures et aux prestations intellectuelles

Tous les Etats n'ayant pas encore réagi suite à la transmission des DSRA intégrant les observations de la troisième réunion, il a été fixé comme date limite de réaction le 31 mai 2010.

IV.5 Rapport d'appréciation de la transposition des Directives communautaires dans les Etats membres

A la demande de la Commission de l'UEMOA, une étude a été effectuée par un consultant sur l'état de la transposition des Directives dans quatre Etats membres.

Les pays concernés sont le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali et la Guinée Bissau.

Les résultats de cette étude devront faire l'objet d'une transmission officielle aux Etats concernés pour leurs observations éventuelles.

IV.6 Examen et adoption des dossiers standards régionaux d'acquisition (DSRA) relatifs aux services courants et ceux relatifs aux délégations de service public et examen et adoption des modules de formation relatifs aux DSRA travaux, fournitures, prestations intellectuelles, services courants et délégations de service public, proposés par le Consultant

Trois ateliers ont été constitués:

1. Atelier 1 : DSRA - Services courants ;
2. Atelier 2 : DSRA – Délégations de service public ;
3. Atelier 3 : Modules de formation relatifs aux DSRA travaux, fournitures, prestations intellectuelles, services courants et délégations de service public.

Les conclusions des travaux des trois (03) ateliers sont jointes en annexe.

S'agissant des modules de formation, il a été demandé au consultant de les reprendre (Cf. Annexe atelier 3).

IV.7 Divers

Au titre des divers, les différentes délégations, à tour de rôle, ont exprimé certaines préoccupations. La synthèse est la suivante :

1. Des difficultés de mise en œuvre des formations déléguées (convention UEMOA-ARMP) ont été soulevées. Les financements sont jugés faibles par rapport à la

mission de formation confiée aux ARMP. La Commission de l'UEMOA a proposé de se rapprocher des partenaires techniques et financiers pour leur faire part de cette préoccupation;

2. Pour vérifier l'exactitude des références fournies par les soumissionnaires, il a été recommandé une collaboration entre les différents organes de contrôle et de régulation des marchés publics des Etats de l'Union.
3. Relativement à l'absence de la société civile au niveau de l'ORMP, il a été précisé qu'à l'origine deux représentants étaient prévus par pays issus des ARMP. Il a été jugé que la représentation du secteur privé couvre celle de la société civile. C'est à la suite des deux premières réunions de l'Observatoire qu'il a été jugé nécessaire de faire représenter les Ministres chargés de Finances ;
4. Pour une efficacité de l'ORMP, la Commission de l'UEMOA a souhaité, dans la mesure du possible, que des membres désignés soient permanents;
5. Le Délai de 7 jours prévu dans la Directive 05/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005 pour le traitement des recours est jugé insuffisant.

RECOMMANDATIONS

Au terme des travaux, les participants ont formulé les recommandations ci-après :

1. les observations sur les DSRA de services courants et de délégations de service public devront être intégrées par le consultant ;
2. La Cellule de gestion des marchés publics de l'UEMOA est chargée de prendre les dispositions pour que le consultant chargé de l'élaboration des modules de formations prenne en compte les observations retenues lors la présente réunion ;

3. Les DSRA services courants et les modules de formations corrigés seront transmis aux Etats membres pour observations accompagnés des TDR ;
4. les observations des Etats sur les DSRA fournitures, travaux et prestations intellectuelles sont attendues au plus tard le 31 mai 2010 ;
5. La Commission de l'UEMOA doit saisir officiellement chacun des Etats membres pour lui notifier son appréciation sur l'état de la transposition ;

A l'issue des travaux, les participants à la réunion adressent leurs remerciements aux autorités de la République de Guinée Bissau pour les facilités accordées dans l'organisation, ce qui a permis le bon déroulement et la réussite de cette réunion.

Fait à Bissau, le 07 mai 2010

Le Président

M. Antonio SANI

Le premier Rapporteur

Le deuxième Rapporteur

M. Mamadou Cheick THIAM

M. Mamour FALL